

ÉDITION 2023

GUIDE DE L'EXPOSANT

MARCHÉ DE NOËL DE PRÉVOST

MERCI!

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de l'intérêt que vous portez au tout nouvel *Marché de Noël de Prévost*! La Ville de Prévost et le Réseau des gens d'affaire de Prévost (RGAP) souhaitent faire vivre aux visiteurs une fin de semaine à saveur traditionnelle afin de rappeler les plus belles scènes du temps des fêtes de l'imaginaire collectif. En plus des kiosques d'exposants, qui seront au cœur de l'événement, nous misons sur les décorations, les lumières ainsi que sur l'animation pour y arriver.

Le Marché de Noël de Prévost est un événement réservé aux artistes, artisans, producteurs, transformateurs, organismes et commerçants qui souhaitent proposer des œuvres, articles produits neufs ou agroalimentaires de qualité.

DEROULEMENT

**L'événement se déroulera les 18 et 19 novembre 2023, de 10 h à 17 h
à l'école Val-des-Monts, 872, rue de l'École, Prévost (Qc) J0R 1T0**

Le montage des kiosques se fera le vendredi à partir de 16 h.

Tous les kiosques devront être prêts pour accueillir les visiteurs à compter de 9 h 45, le samedi 18 novembre 2023.

L'exposant pourra se présenter à l'école Val-des-Monts à compter de 16 h le vendredi.



KIOSQUE ET MATÉRIEL

	OPTION 1 TABLE DANS LE GYMNASÉ	OPTION 2 CHAPITEAU À L'EXTÉRIEUR
FRAIS (POUR LES 2 JOURS) *Nombre de tables et chapiteaux limités	125 \$ / table	275 \$ / chapiteau (2 tables incluses)
DIMENSION	6' X 2,5' (table) 8' x 6' (espace total, incluant l'espace pour la table)	10' x 10'
ÉCLAIRAGE	Inclus	-
ÉLECTRICITÉ	Des branchements seront à votre disposition	Sortie de 15 ampères incluse
CHAUFFAGE	-	Chauffe-terrasse disponible (\$)
CHAISES	2 chaises incluses	2 chaises incluses
SURVEILLANCE DE NUIT	L'école sera barrée et armée durant la nuit	Incluse ¹

¹ Un gardien de sécurité sera sur place la nuit afin de surveiller les lieux.



DATES À RETENIR

DATES	
19 mars 2023	Limite pour l'application du tarif préférentiel d'inscription hâtive
10 septembre 2023	Date limite pour inscription
24 septembre 2023	Date limite à laquelle vous recevrez la confirmation de votre participation. Tous les candidats recevront un courriel pour leur indiquer si leur candidature a été retenue ou pas.
9 octobre 2023	Date limite pour payer les frais de location de son kiosque (table(s) ou chapiteau).

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des exposants est sous la responsabilité du comité organisateur.

La sélection des candidats se fera sur les bases suivantes :

- La qualité des produits offerts;
- Le souci d'offrir une variété de produits et à des prix variés aux visiteurs;
- La fabrication artisanale. Nous n'acceptons pas la revente de produits tels que Tupperware, par exemple.
- La priorité sera accordée aux membres du Réseau des gens d'affaire de Prévost (RGAP.ca);
- La priorité sera accordée aux artistes, artisans, producteurs, transformateurs, organismes et commerçants de Prévost;
- Seront aussi privilégiés les objets, créations ou produits s'intégrant parfaitement à l'esprit des Fêtes.

Le comité organisateur se réserve le droit d'accepter plus d'un exposant par type de produit, mais pas plus de cinq.

Vous serez avisé de votre sélection au plus tard le 24 septembre 2023.



L'exposant s'engage à :

- Signer un contrat avec la Ville de Prévost;
- Occuper son kiosque durant tout l'événement (avoir une présence en tout temps). Il devra mandater un remplaçant s'il doit s'absenter;
- Nous confirmer, par le biais de son formulaire de candidature, son besoin en électricité, et si tel est le cas, il s'engage à les apporter avec lui;
- Apporter des rallonges électriques, au besoin;
- Assumer toute responsabilité sur les produits, accessoires et autres articles qu'il utilise durant l'événement;
- Approvisionner son kiosque jusqu'à la clôture de l'événement, le dimanche 19 novembre 2023, 18 h;
- Ne pas fermer ou vider son emplacement avant l'heure de fermeture de l'événement. Le non-respect de cet article entraînera le retrait de l'exposant pour les éditions ultérieures;
- Décorer son kiosque de manière à contribuer à l'ambiance festive de l'événement;
- Ce que son emplacement soit prêt et décoré pour l'ouverture des portes au public.
- Ranger ses boîtes sous sa table afin de laisser l'espace entre les kiosques libre de tout désordre;
- Libérer le gymnase aux heures prévues le dimanche;
- Respecter sa catégorie de produits. Exemple : si vous vendez des tuques et des mitaines, vous ne devez pas vendre de bijoux;
- Vendre des produits qu'il a lui-même confectionné;
- Avoir en sa possession une police d'assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour la durée de l'événement. [Référence 1](#) | [Référence 2](#)

NOTES IMPORTANTES

- La revente de produits venant de magasins à rabais est formellement interdite.
- Les kiosques devront être impeccables, avoir Noël pour thématique et seront sous la responsabilité de l'exposant.
- Toute publicité visuelle ou sonore est interdite.
- Pour les produits alimentaires, il est obligatoire d'inscrire la liste des ingrédients sur chacun de vos produits. De plus, si vous offrez le service de dégustation, il est impératif de mettre à la vue des visiteurs un carton mentionnant la présence d'allergènes possibles.
- Il est de la responsabilité de l'exposant d'être en règle avec le MAPAQ.

1. Le comité organisateur s'engage à installer table, nappe noire de type coffre et chaises à tous les kiosques.
2. Le comité organisateur se réserve le droit d'assigner les espaces selon son bon jugement, en assurant une bonne répartition des catégories. Aucun changement ne sera possible. Les plans finaux seront envoyés par courriel aux exposants sélectionnés environ un mois avant l'événement.
3. La Ville possède une assurance responsabilité civile couvrant les exposants durant l'événement. Toutefois, nous ne sommes en aucun cas responsable des vols, pertes ou bris pouvant survenir; qu'ils soient causés de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'événement. L'École Val-des-Monts, où se déroulera l'événement, est munie d'un système d'alarme et sera toujours en activité en dehors des heures d'ouverture de l'événement.
4. Le comité organisateur s'engage à fournir les repas des exposants sous forme de buffet. Les quantités seront toutefois limitées.
5. Il est à noter que la température et la ventilation dans le gymnase sont contrôlées par la commission scolaire. Le comité organisateur n'a aucun contrôle sur ces éléments.
6. L'exposant qui le désire pourra contribuer aux tirages de prix de présence qui seront offerts aux visiteurs au cours de la fin de semaines (cadeaux ou bons cadeaux).
7. Le comité organisateur s'assurera d'avoir des bénévoles sur place tout au long de l'événement.
8. Le gymnase est muni de prises électriques. Le comité organisateur s'assurera d'installer des barres multiprises pour que les exposants puissent s'y brancher.
9. Le comité organisateur élaborera une programmation d'activités durant l'événement. Ces activités pourront être possibles grâce aux partenaires.
10. Le comité organisateur fournira un kit promotionnel à tous les participants afin de faire rayonner l'événement au maximum. Une stratégie de communication complète sera établie afin d'assurer la promotion de l'événement.
11. Le comité organisateur se réserve le droit de mettre fin à un contrat, et ce sans compensation ni préavis, si un exposant viendrait à l'encontre du fonctionnement de l'événement, d'un autre événement, s'il nuit à l'image de la Ville et du Réseau des gens d'affaires de Prévost (RGAP), s'il adopte des comportements déplacés ou un langage vulgaire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'exposant qui souhaite participer à l'événement doit remplir le formulaire d'inscription **avant le 10 septembre 2023**.

Le comité de sélection communiquera avec ceux et celles ayant soumis leur candidature avant le 24 septembre 2023 pour leur faire part de sa décision.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Une fois les candidats sélectionnés, la Ville vous fera parvenir une facture pour couvrir les coûts de location de la ou des tables demandée(s) ou du chapiteau. Advenant une annulation de la part de l'exposant, aucun remboursement ne sera accordé.

Les frais seront payables en entier par chèque **à l'ordre de Ville de Prévost** au plus tard le **9 octobre 2023**. Tous paiements non reçus à cette date sera considéré comme ne participant pas à l'événement.

MESURES SANITAIRES

Le comité organisateur souhaite que l'événement se déroule dans le respect des règles sanitaires émises par la Santé Publique afin d'assurer la sécurité de chacun. De ce fait, de nombreuses mesures sanitaires seront prévues afin de protéger les exposants ainsi que les visiteurs. Ces mesures seront déterminées en fonction de l'état de la situation au moment de l'événement et seront détaillées dans un guide de directives qui sera acheminé aux exposants un mois avant la tenue de l'événement.

INFORMATIONS

Pour toutes questions en lien avec l'événement, nous vous invitons à contacter :

Cynthia Desruisseaux, responsable loisirs, culture et vie communautaire
cdesruisseaux@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6229